**La politique documentaire est-elle soluble dans la bibliométrie et les compétences informationnelles ?**

En préambule, je voudrais vous présenter rapidement notre Ecole car il me semble toujours utile de préciser d’où on parle.

L’Ecole des Mines de Paris est une école d’ingénieurs un peu particulière puisque elle a été créée à la fin du XVIIIe siècle pour former un des grands corps de l’Etat, le corps des mines. Aujourd’hui ses missions se sont considérablement diversifiées et elle est avant tout une grande école d’ingénieurs généralistes qui a la particularité d’avoir de nombreux partenariats avec des entreprises et une très importante activité de recherche. Elle est d’ailleurs structurée autour de cette recherche avec 18 laboratoires qui travaillent sur des domaines relevant des sciences appliquées mais aussi des sciences humaines et sociales.

Nous avons actuellement 380 doctorants qui préparent une thèse à l’Ecole des mines soit le tiers de nos effectifs.

Au total l’école dispense des formations à environ 1 300 personnes, rien à voir donc avec les effectifs d’une université.

Tout d’abord, je vous dois une petite explication sur le titre de notre intervention qui peut paraître quelque peu abscons.

Si on se demande si la politique documentaire est soluble dans la bibliométrie et les compétences informationnelles c’est que :

nos interrogations sur comment mettre en place une politique documentaire dans une école d’ingénieurs aujourd’hui, nous ont amené, en amont de la politique documentaire à nous appuyer sur le travail fait avec les chercheurs en matière de bibliométrie pour comprendre leurs besoins documentaires

et en aval, notre réflexion sur la diffusion de la documentation nous a conduit à considérer comme essentiel la formation à la recherche d’information.

Et lorsque l’on parle de solubilité cela ne veut pas dire pour nous disparition mais plutôt fusion de la politique documentaire dans les politiques de recherche et de formation de l’établissement.

**Analyser les usages et comprendre les besoins, une nécessité incontournable**

La 1ère question à se poser pour mettre en place une politque documentaire concerne l’adéquation des collections aux besoins des usagers. Un bilan de l’existant est donc nécessaire.

Depuis 2009, la part des ressources électroniques dans le budget de documentation de la bibliothèque de l’Ecole des mines est passée d’un peu plus de 60 %, ce qui est déjà un chiffre très important, à 73 % aujourd’hui.

- En ce qui concerne les livres, nous avons constaté qu’à force de réduire la part du papier au bénéfice de l’électronique, les acquisitions d’ouvrages par la bibliothèque étaient tombées quasiment à zéro en 2011. Les usagers avaient perdu l’habitude de faire des demandes d’acquisition à la bibliothèque et les chercheurs se contentaient de faire des achats ponctuels sur leurs propres crédits de recherche.

Ces livres n’étaient pas, sauf exception, signalés, d’où une perte d’information et l’achat de doublons inutiles. De plus comme ils n’étaient pas prêtés de façon organisée on déplorait une disparition d’ouvrages assez importante.

Par ailleurs, comme ces achats étaient réalisés par les centres de recherche en fonction des besoins ponctuels des chercheurs, les besoins des élèves étaient très peu pris en compte, si ce n’est via l’achat en nombre des manuels rédigés par les enseignants, ce qui revenait à une sorte de fourniture de polycopiés.

Une situation peu réjouissante donc avec une collection éparpillée, des livres qui ne sont pas catalogués, une vue d’ensemble impossible et donc pas de circulation des ouvrages à l’intérieur de l’Ecole.

- En ce qui concerne les périodiques papier la situation était moins dramatique. La gestion des abonnements est en effet réalisée de façon centralisée par la bibliothèque qui a une vue d’ensemble. La bibliothèque travaille avec des correspondants dans chaque centre qui se chargent de réceptionner les documents et de faire les réclamations. Les périodiques sont donc bien signalés mais leur circulation reste à améliorer.

La bibliothèque réalise chaque année une enquête pour mesurer l’adéquation des abonnements papier aux besoins. Le taux de réponse à cette enquête est cependant très faible.

Il faut savoir que le nombre de périodiques papier diminue chaque année, le budget qui y était consacré en 2009 était de 167 000€, ce sont seulement 100 000€ qui ont été budgétés pour 2015.

- Enfin en ce qui concerne les ressources électroniques : les achats sont réalisés par la bibliothèque de façon centralisée~~.~~ Le taux de réponse à l’enquête annuelle est très faible également. On note de très rares manifestations des chercheurs à ce sujet sauf en cas de coupure d’accès.

Après ce constat, il nous a semblé nécessaire d’observer, de mesurer et d’analyser les usages de notre offre en documentation.

**1ère mesure : observer, mesurer, analyser les usages:**

Un des moyens qui nous semble intéressant pour analyser les usages, outre la traditionnelle enquête de satisfaction, est l’observation de la salle de lecture par les personnels qui assurent le service public. Une enquête basée sur des observations réalisée pendant 2 mois nous a permis par exemple de constater qu’un quart des usagers fréquentant la bibliothèque n’utilise pas les collections

Mais ce qui nous semblait le plus important dans notre cas où la documentation électronique est majoritaire, c’était d’analyser les statistiques d’utilisation des ressources électroniques.

Depuis 2009, la bibliothèque recueille et exploite les statistiques d’usage des ressources électroniques fournies par les éditeurs.

C’est utile en particulier de recueillir le nombre de documents téléchargés et de calculer ainsi le coût au téléchargement (ou à la session) mais cela reste assez peu fiable.

Les statistiques d’usage de certaines ressources – notamment françaises – sont très difficiles à recueillir et/ou à exploiter.

Surtout, il est très compliqué d’effectuer des comparaisons entre les différentes bases car on ne sait pas comment les éditeurs les recueillent.

Par exemple, l’Encyclopedia Universalis : l’éditeur compte en « documents » à télécharger. Mais qu’entend-on par « documents » ? L’article en entier ? Les paragraphes ? Toutes les parties composant l’article y compris les cartes et les images ?

Comment comparer dans un même temps des nombres de sessions sans téléchargement apparent, des téléchargements d’articles de revues en PDF, tout en ignorant bien souvent totalement comment sont compilées et comptées ces données ?

En bref, ces chiffres dépendent en grande partie du bon vouloir des éditeurs / diffuseurs, même si bon nombre d’entre eux s’efforcent de fournir des statistiques selon le code de bonnes pratiques Counter.

Nous nous sommes par conséquent intéressés à une autre voie de recueil de statistiques d’usage, cette fois-ci locales :

Les projets menés par le consortium national Couperin en partenariat avec l’INIST tombaient à point nommé pour nous. Nous voulons parler des projets AnalogIST et EZPaarse qui ont pour objectifs de mutualiser une démarche et un outil logiciel pour recueillir localement et pour compiler les logs aux ressources électroniques proposées par les établissements à leurs usagers.

Les logs sont récupérés en masse à partir des données stockées sur les serveurs proxy : on part du fait que les url de ces logs pour se connecter aux plateformes des éditeurs et pour télécharger les documents sous format variable, sont constitués par une syntaxe particulière, mais récurrente, par type de document, et propre à chaque plateforme éditeur : par exemple, un abstract, un article full text sous format PDF, ou sous format html.

En développant une démarche commune, le projet AnalogIST permet de mutualiser l’analyse de cette syntaxe de logs : le travail d’analyse effectué par une bibliothèque pour une plateforme d’éditeur bénéficie en effet à tous.

Une fois cette analyse faite, le parseur EZPaarse, petit logiciel libre qui peut être installé sur le serveur proxy des établissements, collecte et « décrypte » la syntaxe de l’ensemble des logs aux ressources électroniques. Il ne décrypte et ne compile que les logs qu’il reconnaît, d’où l’importance de l’analyse des syntaxes au préalable.

Ces données constituent des statistiques locales, beaucoup plus fines et plus fiables que ce que peuvent nous fournir les éditeurs, car on peut différencier les téléchargements et afficher différents items : nombre de documents par type (article, abstract, chapitre d’e-book, de thèse, etc.), par support (PDF, html, image, etc.), par titre de revue et e-ISSN, sur quelle période, à quelle date, etc. On peut même parfois obtenir le DOI[[1]](#footnote-1) des articles téléchargés…

Il est même possible de différencier le type d’usager selon par exemple la racine des adresses IP.

Le fait d’utiliser ces outils, ne va pas pour autant nous amener à faire une croix sur les statistiques fournies par les éditeurs, nous allons tenter de faire dialoguer et d’exploiter au mieux les deux corpus de statistiques…

L’analyse des usages est très importante dans une démarche de construction de politique documentaire, mais elle ne saurait suffire : nous devons la compléter par le recueil des besoins en documentation de nos usagers.

**2ème mesure : recueillir les demandes et comprendre les besoins :**

- Pour cela, de manière très classique nous réalisons un travail de repérage des besoins à partir des demandes de PEB et de certains cours « phares » des élèves ingénieurs (« description de controverses scientifiques », par exemple).

Cela ne peut se prévaloir d’une vision d’ensemble, car s’expriment ainsi des besoins particuliers d’usagers déjà captifs de la bibliothèque… C’est d’ailleurs le même problème que l’on rencontre avec les enseignants : ce sont toujours les mêmes qui répondent à nos sollicitations ou qui nous fournissent les bibliographies qu’ils distribuent à leurs étudiants.

- Autre outil de recueil des besoins que nous utilisons : l’enquête. Nous envisageons bien sûr d’améliorer celle que nous faisons chaque année mais nous savons que le taux de réponse sera inévitablement faible.

Il nous a donc semblé nécessaire d’aller au delà de ces simples enquêtes et d’organiser la concertation.

Pour cela il nous fallait une instance de dialogue et de validation or notre école ne possède pas de conseil de la documentation. Plutôt que de créer une nouvelle instance alors qu’il en existe déjà un très grand nombre et de risquer d’avoir un succès très mitigé, nous avons opté pour l’immersion de la bibliothèque dans tous les conseils, comités et commissions, là où ont lieu les débats de l’Ecole qui intéressent les chercheurs. Nous y avons présenté nos projets en matière de politique documentaire et avons fait en sorte de mobiliser chercheurs et enseignants autour de ces projets.

Nous sommes ensuite passés dans chaque centre de recherche pour discuter avec eux.

Ce dont nous voulions parler avant tout avec eux c’était de leurs centres d’intérêt, pour obtenir une représentation fine des domaines scientifiques qui intéressent notre Ecole que ce soit pour l’enseignement ou pour la recherche.

Il nous est très vite apparu qu’il n’était pas possible de leur demander de but en blanc quels étaient les thèmes sur lesquels ils travaillaient et qu’il convenait de leur faire des propositions.

Pour cela, nous avons décidé de nous servir des listes de publications que nos chercheurs venaient de fournir à l’AERES, l’agence nationale d’évaluation de l’enseignement supérieur et de la recherche.

Partir des productions des chercheurs nous semblait intéressant à double titre :

* Il nous semble que ces productions doivent faire partie de l’offre documentaire de l’école : il est important de conserver et de diffuser ce patrimoine qui se construit.
* Partir de ces productions, c’est aussi partir de ce qui sort pour mieux comprendre ce qui doit entrer dans les collections, c’est partir de ce qui intéresse nos usagers**.** Cela permet de comprendre sur quoi ils travaillent. Et puis, il nous semble pertinent de s’abonner aux revues dans lesquelles les chercheurs de l’école publient, car généralement ce sont des revues qu’ils lisent.

Nous avons donc exploité systématiquement les listes des publications fournies à l’AERES en 2013.

Le but de cette démarche était de dégager les grandes disciplines, les sujets de recherche et les domaines dits « de support  à la recherche» de chaque centre de l’école et de les traduire en CDD, la classification utilisée par les bibliothèques de Paris et de Fontainebleau.

Par domaine « de support », on entend les champs disciplinaires qui ne sont pas au cœur des sujets de recherche d’un centre, mais qui recouvrent des compétences et des savoirs indispensables pour bien exploiter ces sujets. Par exemple, le CAOR (Centre de robotique) va exploiter les dernières avancées en neurosciences, tout comme le Centre de gestion scientifique (CGS) ou le Centre d’économie industrielle (CERNA).

Nous avons dans le même temps rencontré dans chaque centre, un ou plusieurs chercheurs pour discuter des usages et des besoins en documentation de leur centre, et pour leur présenter et leur faire valider cette « classification » de leurs sujets/domaines de recherche.

Nous avons dû faire un peu de pédagogie sur ce qu’est une classification, mais l’important était d’obtenir cette validation voire la collaboration des chercheurs rencontrés pour compléter ou amender au fur et à mesure ces listes - (en mettant en place ainsi une démarche de « work in progress »).

Ce qui s’est avéré intéressant également, c’est de pouvoir dégager des domaines, parfois très pointus sur lesquels plusieurs centres travaillaient, alors qu’ils ne représentaient pas forcément les mêmes disciplines (SHS / Sciences de l’ingénieur).

Cela a permis aux chercheurs de prendre conscience de ce fait puisqu’eux aussi découvraient par ce document une vision d’ensemble des sujets de recherche de l’école.

A partir des domaines de recherche et des domaines « supports» des centres, nous avons aussi établi dans le même document une classification des disciplines enseignées dans les différents cursus proposés par l’Ecole des Mines. En effet, la grande majorité des enseignements sont portés par les centres de recherche qui sont tous responsables de plusieurs enseignements fondamentaux ou d’option.

L’objectif était d’aboutir à une liste de cotes validées, à la constitution d’une équipe d’acquéreurs et bien sûr à une charte documentaire

Une fois les usages analysés et les besoins définis, théoriquement, la constitution de la collection ou du moins son développement, peuvent être mis en œuvre.

Or, on s’est très vite aperçu que dans un contexte où la documentation est très majoritairement numérique ce n’est pas aussi évident que cela.

Peut-on encore parler de politique d’acquisition, de sélection, de choix ?

Peut-on réellement constituer une collection?

**Constituer une collection pour répondre aux besoins documentaires de nos usagers? plus vraiment.**

Finalement La majorité de ce qui constitue notre collection ce sont des bouquets de revues électroniques et des bases de données ; j’hésite à parler de collection car il s’agit en réalité d’un ensemble d’accès et il est plutôt d’usage aujourd’hui de parler de flux d’information que de collection.

Or, s’il y a bien acquisition de ces accès sur le budget de la bibliothèque, il y a de moins en moins de choix réalisés au niveau de la bibliothèque.

Notre marge de manœuvre sur les acquisitions documentaires de 2015 porte en effet sur seulement 15% de notre budget.

Pourquoi :

- Parce que ces acquisitions concernent essentiellement des bouquets de revues qui sont négociés par le consortium national COUPERIN et pour lesquels on signe des contrats qui nous lient généralement sur 3 ans. L’achat par bouquets, dont on ne maîtrise pas le contenu, est imposé par les éditeurs. Pour lutter contre l’explosion des prix de ces bouquets et arriver à négocier des tarifs acceptables pour des contenus correspondant à peu près aux besoins de nos usagers on s’engage sur plusieurs années. Nos possibilités de choix aussi bien en matière de contenus que de durée sont donc restreintes.

- Parce que l’action de notre COMUE dans le domaine des ressources électroniques, si elle nous apporte des possibilités financières supplémentaires, contraint encore un peu plus nos choix.

Un des principes retenus consiste en effet en l’élargissement de l’accès à tous les membres de la COMUE de certaines ressources déjà possédées par deux ou trois membres. La COMUE négocie en échange de cet élargissement le paiement d’un supplément mais cela implique que les 2 ou 3 qui payaient cette ressource s’engagent à maintenir leur abonnement.

En ce qui concerne les e-books, nous rencontrons le même type de difficultés que pour les périodiques car le modèle économique le plus courant est aussi l’abonnement à des bouquets. Nous essayons de sortir de cette logique contraignante pour privilégier les achats titre à titre, ou au moins par collection, qui sont plus accessibles dans le cas des e-books. On réalise actuellement une expérience avec Open édition. Cette plateforme nous semble intéressante car elle apporte des garanties en matière de pérennité, une grande souplesse en matière de téléchargement, des facilités en matière de signalement et la possibilité d’acheter par titre.

Mais, l’on doit tenir compte aussi de ce qui ne passe plus par notre budget pour différentes raisons mais qui fait bien partie de l’offre que nous proposons à nos usagers.

Je veux parler du développement des licences nationales ou plutôt des achats d’archives en licence nationale dans le cadre du programme ISTEX[[2]](#footnote-2).

Le choix de ces licences nationales ne se fait pas au niveau des établissements qui n’ont pas été consultés en tant que tels.

Il y a bien eu des enquêtes auprès des chercheurs qui ont été réalisées, nous les avons bien sûr relayées auprès des chercheurs de notre Ecole mais les choix décisifs ont été faits au niveau national. On peut sans doute parler dans ce cas d’une politique d’acquisition au niveau national, mais on ne peut pas considérer que ces choix sont partie intégrante de la politique de développement de l’offre documentaire d’un établissement.

Nous avons cependant consciencieusement et peut être un peu naïvement signalé toutes ces ressources acquises en licence nationale sur notre portail et qu’a-t-on aujourd’hui sur ce portail, 2 ans après le lancement d’ISTEX : une liste interminable de ressources pas vraiment utiles à nos chercheurs et à nos élèves.

Ce n’est pas une critique que j’adresse à l’ISTEX, je constate simplement que ces acquisitions ne font pas partie de notre politique documentaire car elles n’ont pas été acquises pour nos usagers en particulier.

On se retrouve dans une situation assez similaire vis à vis de l’offre en open access.

Je ne vais pas rappeler ici ce qu’est l’open access, je voudrais juste dire que c’est aussi le mouvement de l’open access qui nous a amené à penser notre politique en fonction des publications des chercheurs.

En effet pour un chercheur publier en open access, ou pour une direction de la recherche encourager, voire obliger, sa communauté de chercheurs à mettre sa production en accès libre, c’est non seulement reprendre la main sur les publications des résultats de la recherche mais aussi permettre à terme à chacun d’avoir accès à la documentation dont il a besoin.

Les bibliothèques ont-elles quelque chose à voir avec cela, oui bien sûr, d’ailleurs ce sont généralement les bibliothèques qui administrent les archives ouvertes institutionnelles, c’est ce qui se passe à l’Ecole des Mines.

Mais est ce que cela a à voir avec la politique documentaire ?

Quel lien il y a-t-il entre la publication en open access d’un chercheur et la politique d’acquisition de la bibliothèque ? On commence à percevoir qu’il y en a au moins un qui va inévitablement apparaître, le lien financier. En effet quand un chercheur veut publier dans une revue open access, ce que l’on appelle la voie dorée, il est fréquent qu’il lui soit demandé une contribution financière, puisque son article ne sera pas vendu mais placé en accès libre. Ces contributions appelées APC article processing charge sont payées par l’établissement sur le budget des centres de recherche. Jusque là tout va bien (ou presque) sauf que certaines de ces revues sont hybrides et contiennent à la fois des articles en open access et des articles accessibles uniquement par abonnement. Pour permettre à leurs publics d’accéder à l’ensemble de la revue les bibliothèques doivent alors payer un abonnement. Dans de pareils cas chercheurs et bibliothécaires ont tout intérêt à se concerter afin d’éviter de payer 2 fois. Les tarifs des abonnements de certains éditeurs tiennent compte du montant des APC payés par un établissement mais cela reste pour l’instant une exception.

La période de transition entre le modèle actuel basé sur le principe de l’abonnement et l’open access généralisé ne sera sans doute pas facile à gérer. D’ailleurs, les britanniques qui, dans un rapport de 2012[[3]](#footnote-3) préconisant le développement de l’open access, font la part belle à la voie dorée hybride commencent à se rendre compte qu’il est difficile de négocier parallèlement les tarifs des APC et ceux des abonnements.

Et après ? Que va-t-il se passer ? Certains commencent à se poser la question d’utiliser les crédits dédiés aux abonnements pour payer les APC. L’Académie des sciences, dans un rapport récent[[4]](#footnote-4) déclare : « une transformation intégrale des budgets d’abonnements de la recherche publique en budgets d’aide à la publication dans des revues homologuées est nécessaire ». L’académie préconise cependant, plutôt que d’utiliser cet argent pour des APC, de financer ainsi, une généralisation des licences nationales. C’est ce qu’ils appellent l’institutional open access.

Ce modèle ne semble pas encore très au point mais c’est cependant ce type de logique qui a présidé à la signature d’une licence nationale avec Elsevier dont on commence à mesurer les effets pervers.

Il faut quand même souligner qu’il existe d’autres solutions pour rémunérer les éditeurs que le paiement d’ APC ou les licences nationales comme le modèle qui consiste à payer à l’éditeur non pas les publications en tant que telles mais les services ajoutés qu’il propose via sa plateforme. Il est également possible que ce soit les institutions elles-mêmes qui financent la diffusion des résultats de la recherche en créant leurs propres journaux en libre accès ou en améliorant les archives ouvertes institutionnelles en leur adjoignant des épi-journaux[[5]](#footnote-5).

Ce qui me semble évident c’est que la notion d’acquisition de documentation est en train de perdre son sens tout simplement parce que le modèle de financement de l’édition scientifique est en train d’évoluer profondément.

Et la conclusion à laquelle on est arrivé à notre niveau, dans notre Ecole, c’est que c’est de moins en moins la bibliothèque qui construit par ses acquisitions une collection.

Peut-on alors encore parler de constitution d’une collection lorsque l’on évoque la politique documentaire ne vaudrait-il pas mieux parler d’une politique d’accès à l’information ?

D’une politique d’accès à l’information qui va prendre tout son sens dans le signalement, dans la mise en scène et dans la formation à la recherche d’information.

**Faire en sorte que l’usager se constitue sa propre collection et pour cela signaler, mettre en scène et surtout former**

Il me semble qu’aujourd’hui l’enjeu d’une politique documentaire, c’est de faire en sorte que l’usager puisse se constituer sa propre collection et pour l’accompagner dans cette tâche il va falloir l’aider à se repérer dans la masse d’information qui est à sa disposition et lui donner les clés qui vont lui permettre de sélectionner l’information qui est pertinente pour lui.

Le signalement des ressources acquises que ce soit par la bibliothèque, par la COMUE ou par le biais de licences nationales est bien sûrtrèsimportant :

Un signalement précis par titre est nécessaire, le catalogage des e-books et leur signalement dans le SUDOC a entrainé une augmentation impressionnante de la consultation des bouquets d’e-books.

Mais il est indispensable aussi de signaler les ressources auxquelles on accède librement. L’outil de découverte que l’on est en train d’acquérir au sein de notre COMUE moissonnera bien sûr notre archive ouverte mais aussi les ressources libres que l’on aura sélectionnées.

Cependant, signaler bien que nécessaire n’est pas suffisant, il nous paraît aujourd’hui indispensable de promouvoir les ressources électroniques qui semblent intéressantes pour notre public, de les mettre en scène voire de les matérialiser.

Nous nous interrogeons actuellement sur notre portail.

Au départ, il avait été décidé très simplement de présenter par liste alphabétique les différentes ressources électroniques auxquelles la bibliothèque est abonnée et d’indiquer leur contenu en 2/3 lignes.

Cela a plus ou moins bien fonctionné jusqu’à ce que l’ajout à cette liste des ressources acquises au niveau national ou au niveau de la COMUE ait abouti à une liste trop longue, impossible à afficher sur un seul écran et à balayer de l’œil rapidement.

Nous envisageons donc de revoir cette présentation et de l’organiser différemment, sans doute par thèmes. Nous pensons aussi que nous allons renoncer à l’idée d’indiquer à cet endroit toutes les ressources payantes auxquelles a accès notre public car d’une part cette notion de payant n’a pas grand sens pour eux et d’autre part, toutes les ressources auxquelles ils ont potentiellement accès ne les intéressent pas forcément. En revanche indiquer et mettre en valeur les ressources libres qui nous semblent pertinentes pour eux au même niveau que les ressources payantes qui les intéressent nous semble aujourd’hui indispensable.

Au delà de la présentation virtuelle des ressources documentaires que nous proposons sur le portail nous réfléchissons aussi à la matérialisation de cette offre.

Nous sommes en train d’acquérir de nouveaux e-books et nous envisageons d’expérimenter la mise en scène de ces nouveautés et de prêter certains d’entre eux avec un appareil de lecture de type liseuse ou tablette.

Autre question qui nous agite en ce moment : doit-on avoir recours à des techniques de communication pour attirer l’attention sur l’offre documentaire.

On a créé ou plutôt ranimé nos comptes facebook et twitter et on s’en sert entre autres pour promouvoir certaines ressources et diffuser la veille réalisée par les bibliothécaires. C’est encore un peu tôt pour en tirer des conclusions

Mais ce dont on est sûr, c’est qu’il faut régulièrement rappeler à nos usagers ce à quoi ils ont accès et entretenir une image positive de la bibliothèque.

Accéder à l’information est devenu extrêmement complexe or cette complexité n’est pas perçue par nos publics, les étudiants en particulier pensent que c’est extrêmement simple : on va sur Google et on trouve – ce qui n’est pas faux – mais on ne trouve pas forcément ce qui est le plus pertinent.

Comme il est aussi devenu quasiment impossible de constituer au niveau d’une bibliothèque telle que la nôtre la collection qui correspond aux besoins de chacun de ses usagers, la seule façon de les aider à se procurer l’information qui leur sera utile est de les former à la recherche d’information, de développer leurs compétences informationnelles, de leur donner les moyens finalement de se constituer leur propre collection.

Je crois qu’il faut assumer le versant pédagogique de notre métier et apprendre à nos usagers (des élèves aux jeunes chercheurs en passant par les étudiants en masters et les doctorants) à trier l’information pertinente, à l’évaluer, à l’organiser pour ses besoins propres.

Nous y travaillons en proposant d’intervenir dans tous les cursus de l’école, à tous les niveaux. Nous avons pour principe plutôt que de présenter longuement et en détails l’offre de la bibliothèque de nous appuyer sur les enseignements et sur les travaux que les étudiants ont à réaliser pour leur apporter les éléments de méthodologie dont ils ont besoin. Pour cela nous travaillons en étroite collaboration avec les enseignants et si nous avons bien sûr déterminé un ensemble de connaissances et de savoir-faire à transmettre nous les transmettons chaque fois de façon différente et en nous adaptant aux demandes de chaque groupe. En nous répétant beaucoup aussi…

Ces séances de formation sont aussi très instructives pour nous car c’est l’occasion de nous apercevoir si les ressources documentaires que nous sélectionnons sont vraiment utiles et de découvrir, parfois un peu tard, les sources dont ils ont besoin.

Vis à vis des chercheurs confirmés, notre rôle n’est pas tout à fait de former, on ne forme pas un chercheur qui connaît toujours mieux son domaine que nous, mais de partager des connaissances. Il s’agit de dialoguer avec eux, en particulier sur la détermination des critères de qualité et de pertinence d’une publication. Les débats que nous avons avec eux sur les indicateurs bibliométriques mais aussi sur la publication en open access sont particulièrement précieux et contribuent à construire notre politique de sélection d’accès mais aussi, du moins c’est un objectif à long terme que je me fixe, d’influer sur leurs façons de publier et ainsi de contribuer à orienter la politique de notre école en matière de transmission des savoirs.

Le 13/11/2014

Clarisse Pradel, Laurence Tarin

Ecole nationale supérieure des mines de Paris-Mines ParisTech

1. DOI = Digital Object Identifier, n° d’identification normalisé des documents en ligne. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le projet ISTEX est un vaste programme d’acquisition de ressources scientifiques visant à créer une bibliothèque numérique aux meilleurs standards internationaux, accessible à distance par tous les membres des établissements de l’enseignement supérieur et de la recherche.  
   Lancé en novembre 2012, Istex est financé par l’Etat à hauteur de 60 millions d’euros, il fait partie des projets investissements d’avenir. La plateforme accueillant les données sera hébergée à l’Inist-CNRS.  
   Initié par le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce projet novateur est porté par le CNRS, l’ABES, le Consortium Couperin et l’Université de Lorraine agissant pour le compte de la Conférence des Présidents d’Université. [↑](#footnote-ref-2)
3. le rapport Finch [↑](#footnote-ref-3)
4. JF Bach, J Denis, *Les nouveaux enjeux de l’édition scientifique*, juin 2014 [↑](#footnote-ref-4)
5. cf le projet du CCSD « *L’idée principale est de fournir une plate-forme technique d’examen par les pairs afin de permettre l’émergence d’épi-revues Le préfixe « épi » signifie « sur », « au-dessus ». Il s’agit donc de revues électroniques en libre accès, alimentées par les articles déposés dans les archives ouvertes telles que* [*HAL*](http://hal.archives-ouvertes.fr/) *ou* [*ArXiv*](http://arxiv.org/)*, et non publiés par ailleurs.*

   *Les comités éditoriaux des épi-revues organiseront l’activité d’évaluation et de discussion scientifique des prépublications soumises ou sélectionnées. Les épi-revues peuvent ainsi être considérées comme une « sur-couche » aux archives ouvertes ; elles y apportent une valeur ajoutée en apposant la caution scientifique d’un comité éditorial à chaque article retenu. Les épi-revues peuvent être soit des nouveaux titres, soit des titres existants dont la politique d’accès permet de se joindre à la plate-forme Episciences du CCSD. Cela permettra de réaliser des revues à moindre coût et de mettre en œuvre le libre accès aux versions électroniques des articles. Le projet propose ainsi une alternative aux modèles économiques existants, sans pour autant se placer en concurrence avec les éditeurs*

   *Aucune cession de droit n’est signée avec les auteurs qui conservent leurs droits patrimoniaux sur leurs articles.* [↑](#footnote-ref-5)